



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : comptabilité nationale**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, comme elle l'a demandé à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.A), le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à exprimer son point de vue sur les questions qui lui sont soumises pour examen à la section VIII du rapport.

* E/CN.3/2011/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Le Système de comptabilité nationale 2008	5
A. Publication	5
B. Dispositions relatives à la traduction et état d'avancement des travaux	5
III. Programme de recherche	6
A. Traitement des droits et permis d'émission dans les comptes nationaux	6
B. Traitement des services d'intermédiation financière mesurés indirectement	7
C. Le rapport « Stiglitz » et les initiatives « Le PIB et au-delà »	8
IV. Groupe d'Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993	9
V. Mandats et gouvernance du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	11
VI. Réaction à la crise économique et financière mondiale	12
VII. Mise en œuvre du SCN	14
A. Introduction	14
B. Lignes directrices pour le suivi de la mise en œuvre du SCN 2008	15
C. Activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	18
D. Activités des commissions régionales	22
E. Communication des données de la comptabilité nationale	22
VIII. Questions soumises à la Commission pour examen	23

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa quarante et unième session (2010), la Commission de statistique (voir E/2010/24, chap. I. B, décision 41/106) :

a) A exprimé sa sincère gratitude au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour l'excellence avec laquelle il a piloté les travaux d'élaboration du *Système de comptabilité nationale de 2008* (SCN 2008) jusqu'à leur aboutissement;

b) S'est félicitée de la mise au point de la version définitive en anglais du SCN 2008 et de sa mise en ligne sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU;

c) A remercié les organismes nationaux et internationaux participants des efforts qu'ils ont déployés pour traduire le SCN 2008 dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'en japonais, coréen et portugais et a souligné qu'il était important d'accélérer la traduction et la publication du SCN 2008 pour en faciliter la mise en œuvre;

d) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de fournir des directives détaillées concernant l'application cohérente du SCN 2008 au cours des trois stades de mise en œuvre qui ont été distingués, compte tenu des différences entre pays sur le plan du développement statistique et de l'application d'autres normes statistiques, telles que le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, l'ouvrage intitulé *Statistiques du commerce international des marchandises: manuel des statisticiens*, le *Manuel sur les statistiques du commerce international des services* et la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique* (CITI) Rev.4, la Classification centrale de produits (CPC) version 2 et les recommandations internationales concernant les sources statistiques de base, telles que les statistiques industrielles et les statistiques de la distribution;

e) A souscrit au fait que le Groupe de travail intersecrétariats a demandé aux pays d'élaborer des stratégies et des programmes permettant de renforcer les capacités statistiques et institutionnelles aux fins de cette application ainsi que d'élargir la portée et d'améliorer le degré de précision et la qualité de la comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes;

f) A exprimé son plein appui et sa satisfaction au Groupe de travail intersecrétariats quant à la participation continue des commissions régionales et d'autres organismes régionaux à la mise en œuvre du SCN 2008 et a salué les initiatives prises par les groupes régionaux en vue d'animer l'élaboration rapide de stratégies et programmes nationaux aux fins de cette application;

g) A souligné la nécessité d'un programme d'information à l'intention des hauts responsables des pouvoirs publics et d'autres types d'utilisateurs, concernant les avantages liés à l'application du SCN 2008 et a prié le Groupe de travail de formuler des orientations spécifiques sur les activités promotionnelles relatives à cette mise en œuvre;

h) A salué, compte tenu de la crise économique et financière, les initiatives coordonnées prises par la Division de statistique de l'ONU et l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), de concert avec les États Membres, au sujet de l'élaboration d'un cadre de référence pour les statistiques de haute fréquence et d'un cadre d'analyse pour les indicateurs du cycle économique, ainsi que les initiatives prises par le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières (Banque des règlements internationaux (BRI), Banque centrale européenne (BCE), EUROSTAT, Fonds monétaire international (FMI) qui en assure la présidence, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale et Organisation des Nations Unies), tout en prenant en compte l'application du SCN 2008 et les cadres existants en matière de diffusion, tels que la Norme spéciale de diffusion des données;

i) A prié le Groupe de travail d'évaluer, en coordination avec les initiatives évoquées sous h) ci-dessus, s'il serait possible d'associer celles-ci au programme de mise en œuvre du SCN 2008 et de lui faire rapport sur son évaluation, lors de sa prochaine session;

j) A appuyé les mécanismes de coordination des activités de recherche et de formation concernant la comptabilité nationale décrits dans le rapport du Groupe de travail à l'intention de la Commission ainsi que dans le document d'information auquel le rapport fait référence;

k) A souscrit aux initiatives tendant à utiliser les outils communs disponibles aux fins de l'établissement de la comptabilité nationale et a demandé que soient renforcés les moyens techniques dans ce domaine;

l) A souligné l'importance de la formation permanente des spécialistes de la comptabilité nationale et a prié les organismes de formation, aux échelons régional et sous-régional, de collaborer avec le Groupe de travail intersecrétariats pour coordonner et intensifier les efforts de formation, d'appuyer une base de connaissances concernant les matériels pédagogiques relatifs à la comptabilité nationale et aux statistiques pertinentes et de chercher à harmoniser les matériels pédagogiques dans les meilleurs délais, sur la base des meilleures pratiques;

m) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de réévaluer le programme de recherche du SCN 2008 compte tenu des nouveaux problèmes (notamment, le rapport de la Commission « Stiglitz » et l'initiative de la Commission européenne intitulée « Le PIB et au-delà – mesurer le progrès dans un monde en mutation ») et de lui présenter, à sa prochaine session, un rapport concernant une liste de mesures et de thèmes aux fins de futurs travaux de recherche;

n) S'est prononcée en faveur de la participation active du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, aux fins d'aider le Groupe de travail intersecrétariats à concevoir des éléments du programme de mise en œuvre du SCN 2008 et à éclaircir les questions inscrites au programme de recherche du SCN 2008 et les nouveaux thèmes de recherche;

o) A suggéré qu'il conviendrait de prêter attention aux questions ci-après : i) la disponibilité de statistiques de base et sectorielles; et ii) les ajustements en fonction de la situation nationale;

p) A également suggéré d'étudier les motifs de la lenteur du processus ainsi que les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre du SCN 1993 et de formuler les

recommandations nécessaires, éventuellement en constituant un groupe d'Amis de la présidence.

2. La section II du présent rapport fournit des renseignements sur l'achèvement de l'impression et la distribution de la version anglaise du *Système de comptabilité nationale de 2008* (SCN 2008) et les progrès réalisés pour ce qui est de sa traduction dans les autres langues officielles de l'ONU. La section III rend compte de la réévaluation du programme de recherche du SCN 2008, compte tenu des problèmes apparus récemment. La section IV décrit brièvement la constitution du Groupe d'Amis de la présidence sur les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre du SCN 1993. La section V rappelle le mandat et la gouvernance du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. La section VI évalue la possibilité d'intégrer au programme de mise en œuvre du SCN 2008 les initiatives coordonnées prises par la Division de statistique de l'ONU et EUROSTAT, de concert avec les États Membres au sujet de l'élaboration d'un cadre de référence pour les statistiques de haute fréquence et d'un cadre d'analyse pour les indicateurs du cycle économique, ainsi que les initiatives prises par le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières. La section VII indique les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale et la section VIII les questions soumises à l'examen de la Commission.

II. Le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008)

A. Publication

3. Depuis la présentation du rapport du Groupe de travail intersecrétariats à la quarante et unième session de la Commission, le manuscrit final de la version anglaise du SCN a été transmis à la Section des publications du Secrétariat de l'ONU et imprimé en vue de sa distribution en juin 2010. Les membres du Groupe de travail intersecrétariats ont distribué à leurs États membres des exemplaires de cette version, qui est disponible à la Section des publications et peut être commandée sur son site Web (<https://unp.un.org/Details.aspx?pid=18327>). Le texte final en anglais du SCN 2008 est affiché sur le site Web du SCN à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNA2008.pdf>.

B. Dispositions relatives à la traduction et état d'avancement des travaux

4. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a pu conclure des accords de partenariat pour faciliter l'achèvement de la traduction du SCN 2008 dans les cinq autres langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français et russe) de l'Organisation. Il est prévu de transmettre ces traductions à l'ONU pour publication. Elles seront affichées sur le site Web de la Division à mesure qu'elles deviendront disponibles.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29.

III. Programme de recherche

5. L'annexe 4 du SCN 2008 recense les sujets de recherche qui ont été identifiés au cours de la mise à jour du SCN 1993 et qui nécessitent un examen plus approfondi que ne l'a permis le processus de mise à jour. Le site Web du Groupe de travail intersecrétariats, qui est hébergé par la Division de statistique, comporte une page consacrée au programme de recherche du SCN. Les sujets de recherche y sont mis à jour en fonction des nouveaux problèmes qui surgissent et des recommandations qui sont formulées. Pour évaluer le degré de priorité qui s'attache à chaque sujet, il faut pouvoir répondre à trois questions :

a) Quelle est l'urgence et l'importance du sujet si l'on veut assurer que le SCN conserve sa pertinence pour les utilisateurs?

b) Quelle est l'ampleur des incidences d'un changement et quel est le degré de complication de sa mise en œuvre?

c) Le sujet est-il entièrement nouveau ou son examen a-t-il déjà fait l'objet d'une préparation importante?

6. Le processus de sélection des sujets de recherche implique des consultations étendues et la participation à l'examen de ceux qui établissent les statistiques et de ceux qui les utilisent.

7. Les travaux de recherche du SCN 2008 doivent être coordonnés sous l'égide du Groupe de travail intersecrétariats afin d'assurer que l'ensemble du monde soit représenté dans les délibérations et que les résultats des travaux soient intégrés comme il convient dans les normes ou manuels internationaux. Les propositions de constitution d'équipes spéciales ou de groupes d'experts pour effectuer des recherches sur des sujets particuliers doivent être présentées au Groupe de travail intersecrétariats, qui évaluera les résultats conformément aux procédures de mise à jour du SCN établies par la Commission. Cette procédure est décrite dans le tableau 2 du document d'information intitulé « Intersecretariat Working Group: mandate and governance », présenté en complément du présent rapport.

8. Les paragraphes ci-après rendent compte des progrès des travaux relatifs au traitement des droits et permis d'émission dans les comptes nationaux, de la constitution d'une équipe spéciale pour le traitement des services d'intermédiation financière mesurés indirectement et de l'évaluation du programme de recherche du SCN 2008, compte tenu des problèmes apparus récemment.

A. Traitement des droits et permis d'émission dans les comptes nationaux

9. Le SCN 2008 ne couvre pas pleinement la question de l'enregistrement des droits d'émission négociables. À sa dernière réunion, en novembre 2008, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a examiné la question et recommandé la constitution d'une équipe spéciale chargée d'examiner le traitement des droits et permis d'émission dans la comptabilité nationale. Cette équipe spéciale a été établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat sous l'égide du Groupe de travail intersecrétariats.

10. Elle a pris comme point de départ le SCN 2008 et les résultats des débats du Groupe consultatif. Le SCN 2008 recommande que les paiements concernant les permis d'émission de polluants dans l'atmosphère soient enregistrés comme des impôts au moment du paiement et que la valeur marchande des permis soit enregistrée comme des actifs non financiers non produits. L'Équipe spéciale a considérablement progressé dans sa compréhension du fonctionnement des mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission (bien qu'elle ait également examiné d'autres types de permis) et dans la clarification du processus de leur enregistrement dans les comptes du SCN 2008 selon différentes options ainsi que dans l'examen de la dimension internationale des permis d'émission.

11. L'Équipe spéciale a examiné en particulier deux options. Toutes deux traitent les paiements correspondant aux permis comme des impôts, mais proposent que ces impôts soient enregistrés en comptabilité d'exercice au moment où l'émission se produit et payés par les émetteurs en tant qu'impôts sur la production. Elles divergent toutefois sur deux points : a) le montant des impôts et b) le type d'actifs considérés. La première option propose que le paiement anticipé de l'impôt (c'est-à-dire le laps de temps s'écoulant entre le moment où le gouvernement reçoit le montant des permis et le moment où les émissions interviennent) donne lieu à des comptes débiteurs et créditeurs et que la différence entre le montant de l'impôt payé de manière anticipée et le prix des permis sur le marché constitue pour le titulaire un contrat négociable (un actif non financier non produit). La deuxième option propose que les permis d'émission constituent un actif financier (pour le titulaire) et un passif (pour l'émetteur), évalués aux prix du marché, et que les impôts soient enregistrés aux prix du marché des permis au moment où les émissions ont lieu. L'Équipe spéciale n'a pas pu parvenir à un consensus quant à l'option à recommander.

12. Tous les Membres de l'Équipe spéciale ont reconnu l'importance de résoudre cette question. Celle-ci a été renvoyée au Groupe de travail intersecrétariats, qui a été invité à recommander l'une des deux options. Il doit prendre sa décision après le bouclage du présent rapport. Comme les propositions de l'Équipe spéciale sont considérées comme une question de classification, la décision du Groupe de travail intersecrétariats sera publiée dans *SNA News and Notes* conformément aux procédures de mise à jour du SCN adoptées par la Commission.

B. Traitement des services d'intermédiation financière mesurés indirectement

13. La mesure de la production et de l'utilisation par l'économie de services d'intermédiation financière mesurés indirectement a été affinée dans chacune des révisions successives du SCN depuis 1968. Le SCN 2008 note que la production de services financiers résulte de l'intermédiation financière, de la gestion de risques financiers, de la transformation de liquidités ou d'activités financières auxiliaires. Il existe cependant un large consensus international selon lequel certains aspects des recommandations du SCN 2008 concernant les services d'intermédiation financière mesurés indirectement ont besoin d'être clarifiés ou examinés de plus près, notamment les aspects suivants :

a) La manière dont la composition des services d'intermédiation financières mesurés indirectement, et en particulier la gestion de risques et la transformation de liquidités, affectent le choix du taux de référence et la ventilation de ces services en prix et en volume;

b) L'instrument financier et la couverture unitaire de ces services;

c) Le lien entre les recommandations relatives à la mise en œuvre de ces services et la définition du revenu.

14. Dans le cas du point a) il s'agit d'une question de clarification et dans le cas des questions b) et c) de sujets de recherche. Conformément à son mandat, le Groupe de travail intersecrétariats a établi une Équipe spéciale des services d'intermédiation financières mesurés indirectement pour traiter la question de clarification visée au point a). Les sujets de recherche seront traités ultérieurement. L'Équipe spéciale s'attachera notamment à déterminer au maximum un taux de référence par monnaie pour les calculs concernant ces services. Le mandat de l'Équipe spéciale et la nécessité d'établir une équipe spéciale au niveau mondial, en plus des équipes spéciales régionales ayant la même responsabilité, ont été débattus avec un certain nombre de pays de l'OCDE lors d'une réunion tenue le 3 décembre 2010. La réunion a entériné le mandat de l'Équipe spéciale et plusieurs pays se sont dits intéressés à y participer. L'Équipe spéciale travaillera en coopération étroite avec les équipes spéciales régionales, telles que les équipes européenne et latino-américaine s'occupent de ces services. L'Équipe spéciale devrait tenir deux réunions supplémentaires en 2011 et rendre compte de ses travaux à la fin de 2011. Les documents d'analyse et rapports de réunions seront affichés sur le site web du Groupe de travail intersecrétariats à la page consacrée au programme de recherche.

C. Le rapport « Stiglitz » et les initiatives « Le PIB et au-delà »

15. Dans le contexte du rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (dite Commission Stiglitz) et de la communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen intitulée « Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation », des études ont été effectuées pour déterminer les renseignements nécessaires pour produire des indicateurs plus pertinents de la performance économique et du progrès social, évaluer la possibilité d'autres instruments de mesure et examiner la manière de présenter ces renseignements de manière appropriée. Les nouveaux indicateurs devraient être complémentaires des séries d'indicateurs existants. Les initiatives d'Eurostat, d'autres membres du Système statistique européen et de l'OCDE sont examinées ci-après.

16. Eurostat et l'Institut national de la statistique et des études économiques (France) ont mis en place un Groupe de parrainage pour la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable. Le Groupe, auquel participent la majorité des États membres de l'UE, a pour objectif de parvenir à un consensus sur les orientations futures du Système statistique européen pour l'amélioration des mesures. Ses travaux sont répartis en trois groupes d'études thématiques :

a) Perspectives des ménages et disparités des revenus, de la consommation et de la fortune;

- b) Viabilité écologique;
- c) Mesures multidimensionnelles de la qualité de la vie.

17. Un quatrième groupe d'étude sur les questions transversales élaborera un cadre de référence commun pour les travaux relatifs aux indicateurs des trois groupes thématiques et élaborera le rapport final. Ces groupes d'études doivent établir des priorités, fournir des sources et présenter des propositions de législation pour examen aux États membres de l'UE ainsi que des orientations sur la réorganisation de la production de statistiques. La prochaine réunion plénière du Groupe de parrainage doit se tenir au deuxième semestre de 2011, après que les groupes d'études auront présenté leurs rapports. Le rapport final du Groupe de parrainage devrait être présenté au deuxième semestre de 2011.

18. Une étape importante de ces travaux a été la Conférence annuelle des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique européens, qui a adopté le « Mémoire de Sofia », dans lequel elle estime nécessaire de poursuivre les travaux sur les perspectives des ménages, les questions de répartition, les incidences mondiales des questions environnementales et les statistiques de la qualité de la vie (objectives et subjectives). Elle a également recommandé une amélioration des communications sur les données et analyses existantes.

19. L'OCDE, qui travaille depuis plusieurs années sur la question de la mesure du progrès, a lancé, sous l'égide de son Comité des statistiques, de nouvelles recherches dans plusieurs domaines. Pour ce qui est de la comptabilité nationale, ces recherches portent sur :

- a) L'utilisation de microdonnées pour estimer les disparités entre groupes de ménages de manière cohérente avec les concepts du SCN et les totaux du secteur des ménages;
- b) L'élaboration d'un cadre intégré pour les statistiques relatives au revenu, aux dépenses et à la fortune des ménages au niveau microéconomique, ainsi que de normes de mesure de la fortune à ce niveau;
- c) La mesure de la valeur de la production autoconsommée des ménages sur la base d'enquêtes sur les budgets-temps.

20. Ces activités, menées en collaboration étroite avec Eurostat, déboucheront sur une série d'indicateurs du bien-être matériel qui seront par la suite combinés avec des indicateurs de la qualité de vie pour présenter un tableau plus complet du bien-être actuel dans les pays de l'OCDE et certains pays non membres. Une publication est prévue en 2011. Parallèlement, l'OCDE élabore également, dans le contexte de sa Stratégie de croissance verte, des indicateurs de viabilité environnementale qui seront publiés en mai 2011.

IV. Groupe d'Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993

21. Lors de la quarante et unième session de la Commission, l'Australie a proposé que soit constitué un Groupe d'Amis de la présidence pour aider la Commission à identifier les causes du caractère limité et de la lenteur du processus d'adoption du

Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)¹ et formuler des recommandations sur la voie à suivre, étant donné que le SCN 1993 a été mis à jour et remplacé par le SCN 2008.

22. Au cours de 2010, un certain nombre d'experts de pays membres ont été invités à participer au Groupe d'Amis. Ces experts invités représentent une diversité d'expériences et de savoirs pertinents pour la production d'une comptabilité nationale dans les pays développés et en développement. Des représentants des membres du Groupe de travail intersecrétariats participent en qualité d'observateurs. Le Groupe d'Amis opère essentiellement par échange de courriels, ses membres se réunissant chaque fois que c'est possible à l'occasion d'autres réunions ou de voyages connexes. La Division de statistique fournira au Groupe un environnement de coopération électronique ainsi que des services de secrétariat et de recherche.

23. Le Groupe d'Amis :

a) Examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du SCN 1993, en s'inspirant dans la mesure du possible des travaux existants, notamment ceux des commissions régionales (par exemple, le projet de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour l'amélioration des statistiques économiques de sa région) et ceux effectués dans le cadre des Recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la divulgation mondiales du Système de comptabilité nationale;

b) Identifiera les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993, notamment :

i) Les obstacles sous-jacents à la mise au point de systèmes de comptabilité nationale;

ii) Les obstacles liés à l'adéquation du SCN 1993 et/ou du SCN 2008 aux besoins des pays en développement (le SCN 1968² satisfait-il tout autant leurs besoins?);

iii) Le « bond en avant » (perçu ou réel) nécessaire pour passer du SCN 1968 au SCN 1993;

iv) Les éléments du SCN 1993 et/ou du SCN 2008 qui sont perçus comme des obstacles, par exemple les services d'intermédiation financières mesurés indirectement et les mesures de volume en chaîne;

v) La nécessité d'effectuer des mesures multiples du PIB pour satisfaire aux prescriptions internationales de présentation de rapports (par exemple, PIB fondé sur la production pour les objectifs du Millénaire pour le développement et PIB fondé sur les dépenses pour le Programme de comparaison internationale); et

vi) L'absence de demande interne (de la part des organismes politiques nationaux) pour servir de moteur à la mise en œuvre du SCN 1993.

24. Le Groupe d'Amis fera une analyse succincte des obstacles et proposera diverses options pour l'établissement de statistiques macroéconomiques appropriées

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

² Études méthodologiques, Série F, n° 2, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.XVII.3).

pour les pays développés et les pays en développement. Celles-ci porteront notamment sur :

- a) L'adéquation de l'objectif de mise en œuvre complète du SCN 1993 et/ou 2008 dans tous les pays;
- b) La possibilité d'élaborer des versions spécialement adaptées du SCN 1993 et/ou du SCN 2008 ou bien des lignes directrices spécialement adaptées compte tenu des besoins réels de divers pays;
- c) La possibilité d'une mise en œuvre échelonnée ou modulaire du SCN 1993 et/ou du SCN 2008;
- d) Le calendrier prévu pour la mise en œuvre à grande échelle du SCN 1993 et/ou du SCN 2008 jusqu'à ce que 85 % des pays établissent des mesures comparables du PIB annuellement et pendant chacune des deux décennies suivantes.

25. Le Groupe d'Amis présentera un rapport à cet égard à la quarante-troisième session de la Commission qui doit se tenir en février 2012.

V. Mandats et gouvernance du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

26. À sa quarante et unième session (2010), la Commission s'est prononcée en faveur du maintien du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Son mandat et sa composition ont été révisés pour en refléter l'objectif et ont été par la suite incorporés dans la structure de gouvernance et le cadre de référence du Groupe de travail intersecrétariats, dont on trouvera une description détaillée, y compris pour le Groupe consultatif, dans le document d'information intitulé : Intersecretariat Working Group, Mandate and Governance.

27. Le Groupe de travail est l'un des organismes interinstitutions les plus anciens établis par la Commission pour renforcer la coopération entre organisations internationales travaillant dans le même domaine. Depuis le début des années 80, il compte cinq membres : Eurostat, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies³ et Banque mondiale. Au milieu des années 90, il a été convenu que la présidence du Groupe serait tournante et que son secrétariat serait assuré par la Division de statistique. La pratique habituelle a été que le Groupe de travail intersecrétariats fonctionne à deux niveaux : au niveau de ce que l'on appelle le Groupe de gestion et à celui des Comptables nationaux.

28. La Commission est l'entité principale qui définit le mandat du Groupe de travail intersecrétariats, approuve son programme de travail et suit la progression de ses travaux. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Groupe de travail intersecrétariats rend compte à la Commission de la réalisation des objectifs de son programme de travail. Dans chaque domaine de celui-ci, il mène des activités

³ Représentée par sa division de statistique et les divisions de statistique de ses commissions régionales.

spécifiques avec la coopération de groupes techniques d'experts, de groupes-villes ou d'autres groupes d'experts et, pour les grands projets, établit des cadres de gestion distincts pour l'exécuter. Le mandat du Groupe de travail intersecrétariats est le suivant :

- a) Fournir une vision stratégique et orienter et coordonner l'élaboration de la méthodologie et la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN) aux niveaux national, régional et international;
- b) Réviser et mettre à jour le SCN et élaborer les normes statistiques internationales connexes et autres documents méthodologiques sur la comptabilité nationale et les statistiques connexes;
- c) Promouvoir la mise en place de bases de données sur les statistiques de comptabilité nationale aux niveaux international, régional et national;
- d) Promouvoir aussi la mise en œuvre du SCN et des statistiques connexes;
- e) Promouvoir en outre l'utilisation de la comptabilité nationale et des statistiques connexes dans l'élaboration des principes d'action.

29. L'objectif du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale est d'aider le Groupe de travail intersecrétariats à concevoir des éléments du programme de mise en œuvre du SCN et à éclaircir les questions inscrites au programme de recherche du SCN et les nouveaux thèmes de recherche. Sa composition, initialement fixée à 15 membres (compte non tenu des représentants des cinq organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats), reflète la communauté mondiale, toutes les régions y étant représentées. La durée pendant laquelle un membre peut être invité à servir au sein du Groupe consultatif dépend des questions particulières que le Groupe de travail intersecrétariats doit examiner, mais elle est normalement d'au moins trois ans.

30. Le Groupe de travail intersecrétariats peut faire appel de temps à autre à des groupes techniques d'experts pour faire progresser la recherche sur des questions normatives et méthodologiques particulières. Ces groupes sont constitués d'experts en comptabilité nationale choisis selon une répartition régionale équilibrée. Ils ont une durée de vie limitée et se penchent sur des questions ponctuelles. Leur mandat est défini pour chaque sujet. Il précise les prestations à fournir, le calendrier et les dispositions prises pour assurer le suivi des discussions techniques et la présentation de recommandations au Groupe de travail intersecrétariats.

31. Pour les gros projets, comme la révision ou la mise en œuvre du SCN, il peut être nécessaire d'établir des cadres de gestion distincts. Ceux-ci spécifient les prestations à fournir, les calendriers, le budget, les effectifs et les dispositions prises pour assurer le suivi des discussions techniques et la présentation de recommandations au Groupe de travail intersecrétariats.

VI. Réaction à la crise économique et financière mondiale

32. En réaction à la crise économique et financière mondiale, les pays et les organisations internationales ont lancé en matière de statistiques des initiatives coordonnées visant à identifier les lacunes dans les données et à y remédier afin de

pouvoir suivre les évolutions rapides de l'activité économique, de permettre l'adoption de mesures opportunes et mesurées, ainsi que d'améliorer la diffusion et la communication des renseignements pertinents disponibles. Au nombre de ces initiatives ont figuré une série de séminaires internationaux sur les indicateurs d'alerte précoce et du cycle économique, organisés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et EUROSTAT de concert avec le Canada, les Pays-Bas et la Russie, les rapports sur la crise financière et les déficits d'information présentés en octobre 2009 et mai 2010 par les secrétariats du FMI et du Conseil de stabilité financière⁴ aux ministres des finances du G-20 et aux gouverneurs de banques centrales et les activités du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, composé du FMI (qui en assure la présidence), de la Banque des règlements internationaux, de la Banque centrale européenne, d'EUROSTAT, de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'ONU.

33. L'initiative de la Division de statistique et d'EUROSTAT sur les indicateurs d'alerte précoce et du cycle économique a couvert cinq domaines : modèle de données pour les indicateurs, estimations instantanées du PIB, indicateurs du cycle économique, enquêtes sur les tendances et communication et diffusion. Dans tous ces domaines, l'intention était d'établir un inventaire des lignes directrices et des pratiques nationales existantes pour l'établissement des données et, le cas échéant, de proposer de nouvelles lignes directrices et recommandations visant à encourager les pays à s'en inspirer pour l'établissement, la diffusion et la communication d'indicateurs d'alerte précoce et du cycle économique. On trouvera dans le rapport sur les indicateurs économiques à court terme du Secrétaire général à la quarante-deuxième session de la Commission (E/CN.3/2011/11) de plus amples renseignements sur les résultats et les recommandations de cette série de séminaires.

34. Les rapports concernant la crise financière et les déficits d'information établis par les secrétariats du FMI et du Conseil de stabilité financière contiennent 20 recommandations sur la manière de combler les lacunes dans les données, liées au déficit d'information sur les risques du secteur financier, les réseaux financiers internationaux et la vulnérabilité aux chocs des économies nationales. Le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, qui est la principale instance chargée de faire progresser ces travaux, a établi un site Web pour les principaux indicateurs mondiaux. Il poursuit ses travaux sur les comptes sectoriels, y compris la méthode des bilans, en commençant par les pays importants sur le plan systémique. La mise en œuvre de cette approche permettra de mieux mesurer les expositions transfrontières et la vulnérabilité des différents secteurs des économies nationales. Le cas échéant, des renseignements seront également collectés sur la répartition en regard des agrégats et des moyennes pour les statistiques de la comptabilité nationale.

35. Le SCN est reconnu comme constituant le cadre général des statistiques économiques. Sa version 2008 fournit une explication plus large des moteurs de croissance et de la productivité du fait qu'il couvre davantage d'actifs produits et non produits. Comme le SCN 2008 offre un cadre qui permet de mieux comprendre les aspects structurels de la crise financière et économique, il s'ensuit que la production et la diffusion d'estimations à haute fréquence et leur publication

⁴ Voir <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/102909.pdf> et <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/053110.pdf>; voir également le document E/CN.3/2011/11.

accélérée pour suivre l'évolution du cycle économique peut aussi faciliter la mise en œuvre du SCN 2008. La mise au point d'un modèle de données pour les indicateurs à haute fréquence et l'élaboration de directives pour leur compilation ainsi que les initiatives du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières pour l'élaboration de directives relatives à l'établissement de bilans seront intégrées dans le programme de mise en œuvre du SCN 2008.

VII. Mise en œuvre du SCN

A. Introduction

36. Le Programme de mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008 et des statistiques connexes constitue une initiative statistique mondiale qui a pour double objectif d'aider les pays à développer leurs capacités statistiques et institutionnelles pour a) passer du SCN 1968 ou 1993 au SCN 2008 et b) améliorer la couverture, le degré de précision et la qualité de leur comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes.

37. L'efficacité et la durabilité de cette initiative mondiale reposent sur les principes convenus de la stratégie de mise en œuvre, à savoir : a) planification stratégique; b) coordination, suivi et présentation de rapports; et c) amélioration des systèmes statistiques. La stratégie prend comme point de départ les différents niveaux de mise en œuvre du SCN dans les différents pays. Elle reconnaît la nécessité d'une action coordonnée, non seulement au niveau international, mais aussi aux niveaux régional et sous-régional, et souligne la nécessité d'une coopération étroite avec les commissions régionales.

38. Les principes de la stratégie de mise en œuvre deviennent opérationnels grâce à quatre éléments : a) l'utilisation comme cadre de planification stratégique des stratégies nationales pour l'élaboration des statistiques ou de plans nationaux similaires établissant des priorités; b) une infrastructure de programme bâtie autour du processus de production statistique, y compris la couverture et la conformité des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes; c) les modalités de renforcement des capacités statistiques (formation et coopération technique, publication de manuels, recherche et activités promotionnelles); et d) les étapes de mise en œuvre pour passer au SCN 2008. Les trois étapes sont les suivantes :

a) I. Examen du cadre stratégique et élaboration détaillée des programmes de mise en œuvre aux niveaux national et régional;

b) II. Adaptation des cadres de classification, des registres et des cadres commerciaux; des enquêtes, des sources de données administratives et de l'infrastructure;

c) III. Application de cadres et de données de base adaptés, extrapolation rétrospective et passage au SCN 2008.

39. Chaque pays déterminera pour lui-même la durée des trois étapes pour passer au SCN 2008. On prévoit toutefois qu'à partir de 2014, la plupart des États Membres passeront au SCN 2008 après une transition progressive de deux ou trois ans pour chaque étape.

40. Ces éléments ont été décrits en détail dans le document d'information intitulé *Progress on the Implementation Programme for the System of National Accounts 2008 and supporting statistics*, qui accompagnait le rapport du Groupe de travail intersecrétariats à la quarante et unième session de la Commission⁵.

41. Pour établir un programme national de mise en œuvre du SCN 2008, il faut évaluer la capacité actuelle de tous les éléments du processus de production statistique aux fins de la comptabilité nationale et des statistiques connexes. Sur la base de cette évaluation, il faut fixer des objectifs concernant la couverture et le degré de précision pertinents de la comptabilité nationale et des statistiques connexes nécessaires pour renseigner les grandes orientations et prendre les décisions en consultation avec toutes les parties prenantes concernées du système statistique national. L'élaboration d'un plan fondé sur cette auto-évaluation et identifiant une série de mesures à prendre pour atteindre les objectifs statistiques et institutionnels, constituerait un pas important dans l'établissement d'une feuille de route pour la mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes et contribuerait à l'amélioration du programme statistique dans le respect des meilleures pratiques en matière de statistiques officielles.

42. Pour le passage au SCN 2008, le Groupe de travail intersecrétariats considère que trois paramètres principaux doivent être pris en compte pour déterminer les objectifs de mise en œuvre et en assurer le suivi : a) la couverture de la comptabilité; b) le respect des concepts du SCN; et c) les questions de qualité. Ces trois paramètres doivent être évalués pour une détermination meilleure et plus précise de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale.

43. La partie B ci-après porte sur les lignes directrices pour le suivi de la mise en œuvre du SCN 2008. Les parties C et D traitent des activités du Groupe de travail intersecrétariats et des commissions régionales. La partie E fournit une évaluation de la couverture et du degré de précision de la mise en œuvre du SCN 1993.

B. Lignes directrices pour le suivi de la mise en œuvre du SCN 2008

44. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SCN 1993, le Groupe de travail intersecrétariats a défini une série de six étapes pour évaluer la couverture de la comptabilité des pays. Ces étapes ont ensuite été complétées par trois séries de données indiquant : a) les comptes minimaux à établir; b) les comptes recommandés; et c) les comptes souhaités. Pour évaluer la conformité avec les principaux concepts du SCN 1993, le Groupe de travail intersecrétariats a élaboré un questionnaire. Le paramètre qualité de la comptabilité nationale a été évalué à l'aide du cadre d'évaluation de la qualité du FMI.

Les étapes

45. Lors de sa vingt-neuvième session, la Commission a approuvé les différentes étapes définies par l'Équipe spéciale interinstitutions de la comptabilité nationale (voir E/1997/24, chap. VIII)⁶. Leur objectif est double : a) fournir aux pays qui

⁵ Voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc10/BG-NationalAccounts2008.pdf>

⁶ Voir rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions de la comptabilité nationale présenté à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session (E/CN.3/1997/12, annexe).

souhaitent élargir la couverture actuelle de leur comptabilité un cadre susceptible de les guider conformément aux recommandations du SCN; et b) servir d'instrument de suivi permettant de mesurer le niveau de développement des comptabilités nationales à différents moments afin d'identifier les groupes de pays (par type ou par région) qui devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale.

46. Il y a cependant des limites à cette notion d'étapes. Certains pays ont considéré qu'elles représentaient l'ordre dans lequel l'expansion de leur comptabilité nationale devait intervenir. Elles peuvent aussi donner une fausse impression de la mise en œuvre du SCN, car il y a différents degrés de mise en œuvre. Par exemple, pour certains pays dont l'économie est relativement petite et dont les activités sont peu diversifiées, une mise en œuvre complète pourrait ne représenter qu'une petite partie de ce dont ont besoin d'autres pays. En outre, les étapes ne font aucune référence aux questions de concepts ou de qualité, car elles ne portent que sur la couverture des comptes et tableaux recommandés par le SCN.

Ensembles de données requis

47. En raison des limites de l'approche par étapes, le Groupe de travail intersecrétariats a élaboré trois ensembles de données pour évaluer la couverture de la comptabilité nationale selon le SCN 1993 (voir par. 44). Le premier est une série de comptes minimaux. Il s'agit de comptes annuels qui regroupent pour l'essentiel les comptes recommandés dans les étapes 1 et 2. Le deuxième est une série de comptes recommandés; cette série comprend des comptes annuels dont l'établissement est « recommandé » à tous les pays ainsi qu'un certain nombre de comptes trimestriels « recommandés » en raison de leur importance pour l'évaluation de l'évolution d'une économie. Le troisième ensemble de données est une série de données souhaitées, c'est-à-dire de données utiles, qu'il faut établir dans la mesure du possible. En outre, la série de données recommandées et la série de données souhaitées facilitent l'évaluation de la couverture au-delà du seuil des comptes minimaux. La Commission a exprimé son soutien pour cette approche à sa trente-deuxième session et a demandé une évaluation de la série de comptes minimaux d'après la base de données de l'ONU sur les comptabilités nationales (E/2001/24, chap. III.A)⁷.

Conformité conceptuelle

48. Pour déterminer la conformité conceptuelle avec le SCN 1993, le Groupe de travail intersecrétariats a élaboré un questionnaire. Celui-ci ne couvre que quelques-unes des principales différences conceptuelles entre le SCN 1993 et le SCN 1968 et appelle des réponses simples (oui/non/en partie), avec la fourniture, le cas échéant, de quelques explications. Son objectif est de déterminer dans quelle mesure les concepts importants du SCN 1993 concernant le niveau du PIB, la formation brute de capital et le revenu national brut (RNB) ont été mis en œuvre.

⁷ Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 présenté à la Commission de statistique à sa trente-deuxième session (E/CN.3/2001/8).

Évaluation de la qualité des données des comptes nationaux

49. Pour aider à élaborer des stratégies d'amélioration de la qualité des données, le FMI a mis au point un schéma d'évaluation de la qualité des comptabilités nationales et d'autres statistiques macroéconomiques. Ce schéma offre une structure et une terminologie communes pour les pratiques optimales, ainsi que des concepts et des définitions internationalement acceptés. Il présente une structure en cascade avec, au départ, une série de conditions préalables et cinq critères de qualité : intégrité, validité méthodologique, exactitude et fiabilité, convivialité et accessibilité.

50. Le FMI utilise ce schéma pour établir les modules de données des rapports sur l'observation des normes et des codes qu'il élabore à l'intention de ses États membres. Ces rapports couvrent les principales séries de données macroéconomiques, y compris les comptes nationaux. Le schéma d'évaluation de la qualité est actuellement en cours de réexamen pour tenir compte de l'évolution récente des méthodes statistiques. Ce réexamen se poursuivra pour prendre en compte les pratiques statistiques optimales et renforcer les liens avec les travaux d'autres organisations dans ce domaine.

51. Ce schéma est aussi utilisé en dehors du FMI, car il englobe les aspects les plus importants du système statistique et les organise en un cadre systématique, qui peut être utilisé dans divers domaines statistiques. Il peut aussi être utilisé à des fins d'auto-évaluation par les bureaux nationaux de statistique et d'autres utilisateurs.

Champ et mesures d'application du SCN 2008

52. On considère que le champ et les mesures d'application du SCN 1993 conviennent également pour le SCN 2008. Toutefois, la nécessité de disposer de renseignements plus rapidement afin de faciliter l'adoption de mesures appropriées met en lumière l'importance d'établir aussi une comptabilité nationale trimestrielle, laquelle exige quelques modifications de la couverture, ainsi qu'il ressort des séries de données requises.

53. Les comptes minimaux ont été élargis de manière à inclure les comptes trimestriels du PIB nominal et réel par branche d'activité ou par élément de dépense et l'établissement de comptes intégrés trimestriels jusqu'à la capacité de financement pour l'ensemble de l'économie et le reste du monde. Les comptes minimaux ont également été étendus à l'établissement de comptes annuels du secteur institutionnel jusqu'à la capacité de financement pour les secteurs des entreprises, des administrations publiques, des ménages et des institutions sans but lucratif fournissant des services au secteur des ménages, la compilation de ces comptes étant désormais recommandée sur une base trimestrielle. Il est également recommandé d'établir annuellement les comptes financiers des secteurs et les bilans sectoriels ainsi que les autres comptes indiquant l'évolution des actifs, l'établissement de ces comptes sur une base trimestrielle étant souhaitable. On trouvera au tableau 2 de l'annexe les comptes minimaux ajustés recommandés et les séries de données souhaitables.

54. Le questionnaire de conformité a été modifié selon les concepts du SCN 2008 pour déterminer la conformité conceptuelle par rapport au nouveau SCN. On trouvera le questionnaire détaillé au tableau 3 de l'annexe. Son objectif est de déterminer dans quelle mesure les concepts importants du SCN 2008 concernant le

niveau du PIB, la formation brute de capital et le RNB ont été mis en œuvre. Le Groupe de travail intersecrétariats évaluera la nécessité d'élargir ultérieurement le questionnaire à d'autres concepts du SCN 2008 qu'il ne couvre pas actuellement.

C. Activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

55. Conformément à la demande de la Commission l'invitant à formuler des directives pour la mise en œuvre du SCN 2008, le Groupe de travail intersecrétariats s'est activement occupé, en coopération avec les pays et les commissions régionales, de la mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes. Il met surtout l'accent sur les modalités de renforcement des capacités statistiques. À cette fin, les organisations membres du Groupe de travail travaillent les sujets suivants : permis d'émission; mondialisation et services d'intermédiation financière indirectement mesurés (pour clarifier la mise en œuvre des nouvelles directives); élaboration de manuels, tels que « Essential SNA », « 2008 SNA: concepts in brief » et « 2008 SNA: implementation in brief », qui portent sur la mise en œuvre du SCN dans des pays ayant des niveaux de développement différents sur le plan statistique; assistance technique et ateliers de formation; et séminaires sur les stratégies régionales de mise en œuvre.

56. Après l'achèvement du processus de mise à jour du SCN 1993, il a fallu mettre à jour le site Web du Groupe de travail intersecrétariats. Le nouveau site (<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/default.asp>) comprend désormais, outre des renseignements sur les activités du Groupe de travail, une plate-forme pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SCN; on y trouve aussi des liens vers les programmes de travail des membres du Groupe de travail et des commissions régionales ainsi que des renseignements sur le programme de recherche du SCN et les activités du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

Banque mondiale

57. La Banque mondiale soutient la mise en œuvre du SCN 2008 par des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son programme de travail ordinaire pour le renforcement des capacités statistiques, notamment dans les pays en développement, et de ses travaux liés au Programme de comparaison internationale (PCI). On trouvera ci-après de plus amples renseignements sur ses activités.

58. Le Bureau mondial du PCI fournit un soutien aux organismes régionaux de coordination ainsi qu'une assistance technique concernant les activités relatives à l'établissement de comptes nationaux. Le cycle 2011 du PCI (PCI 2011) sera fondé sur le SCN 1993, mais l'assistance technique fournie aux pays pour les aider à améliorer leur comptabilité nationale et la rendre conforme aux normes internationales et/ou améliorer leurs estimations (ventilées) de la consommation des ménages contribuera en définitive à la mise en œuvre du SCN 2008. En outre, le PCI fournira des conseils sur les questions de prix et se penchera sur la question des logements occupés par leur propriétaire, la mesure de la production des administrations publiques, l'éducation et la santé, la mesure des services financiers, les machines et équipements ainsi que les ajustements tenant compte de la productivité.

59. Avec d'autres donateurs importants, la Banque mondiale poursuit ses efforts pour accroître son soutien aux pays en développement. La Statistics for Results Facility, qui comprend un Fonds catalytique, est désormais opérationnelle et complète d'autres mécanismes de la Banque mondiale, dont le Fonds d'affectation spéciale à donateurs multiples pour le renforcement des capacités statistiques et le Programme de prêts STATCAP. Les mécanismes de soutien de la Banque mondiale visent à renforcer d'une manière générale les systèmes statistiques des pays bénéficiaires, mais ils peuvent aussi servir à satisfaire des besoins particuliers dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008.

60. La Banque mondiale a entrepris l'élaboration de deux manuels complémentaires du SCN 2008, lesquels visent spécifiquement à soutenir les comptes nationaux des petits pays en développement. Il s'agit du manuel intitulé « 2008 SNA: concepts in brief » et de son guide d'application, « 2008 SNA: implementation in brief ». Les deux ouvrages devraient être disponibles en 2011.

61. La Banque mondiale met également au point un cours de comptabilité nationale en ligne, qui sera accessible gratuitement sur le web à toutes les parties intéressées. Il comportera des leçons sur le calcul du PIB, les tableaux des ressources et des emplois, les sources de données, l'exhaustivité et les estimations au-delà du PIB, telles que les comptes des secteurs institutionnels. Il devrait être disponible en 2011.

EUROSTAT

62. Dans l'Union européenne, le SCN 2008 sera mis en œuvre sous la forme d'une révision du Système européen des comptes (SEC), qui est la version européenne du SCN. Les consultations approfondies menées en Europe ont abouti à un plan de mise en œuvre et à la définition d'un certain nombre d'étapes pour la période 2009-2014. Le plan a été approuvé par le Comité du Système statistique européen, qui réunit EUROSTAT et les instituts nationaux de statistique des États membres de l'UE. On prévoit que la formation des fonctionnaires d'EUROSTAT et des États membres travaillant sur les comptes nationaux sera assurée de 2011 à 2013 et que la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie du SEC et du programme de transmission des États membres de l'UE débutera en 2014. Elle sera largement soutenue par des travaux préparatoires et des discussions sur des sujets spécifiques dans le cadre de groupes de travail et de groupes d'experts de l'UE.

63. EUROSTAT élabore actuellement un manuel intitulé « Essential SNA », lequel propose une approche pour la mise en œuvre du SCN dans les pays en développement, qui prévoit l'établissement progressif des comptes et tableaux qui sont pertinents pour le traitement des questions de politique générale et sont considérés comme présentant le degré de priorité le plus élevé. Le cadre de référence principal à cet égard est constitué par les comptes minimaux définis par le Groupe de travail intersecrétariats. Le manuel devrait être publié au début de 2011.

64. EUROSTAT et la France sont copropriétaires d'ERETES, l'un des outils les plus utilisés dans le monde pour l'établissement des comptes nationaux. À sa quarante et unième session, la Commission s'est prononcée en faveur de l'utilisation de tels outils. C'est pourquoi EUROSTAT a entrepris de perfectionner ERETES dans le but de le rendre totalement compatible avec le SCN 2008 pour la fin de 2012. En outre, EUROSTAT organise environ quatre ateliers de formation par an,

lesquels sont ouverts à tous les pays en développement intéressés, et soutient la communauté des utilisateurs d'ERETES.

OCDE

65. Les principales activités de l'OCDE relatives à la mise en œuvre du SCN 2008 sont axées sur sa participation active au programme de recherche du SCN 2008. L'OCDE organise également deux réunions annuelles sur la comptabilité nationale : il s'agit de la réunion annuelle de son groupe de travail sur les statistiques financières et la comptabilité nationale et de l'atelier annuel qu'elle organise avec le Bureau national chinois de statistique. Dans le cadre de leurs activités visant à élaborer une démarche fondée sur la notion de bilan pour la mise en œuvre du SCN, l'OCDE et le FMI organisent une conférence à la fin de février 2011.

FMI

66. Le FMI soutient la mise en œuvre du SCN 2008 en menant dans ses pays membres des projets d'assistance technique sous la forme de missions effectuées par des représentants de ses centres régionaux d'assistance technique, de projets de renforcement des capacités financés extérieurement et de projets menés au Siège. En outre, il effectue des missions pour évaluer les systèmes statistiques nationaux, comme l'indiquent les Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC), et des missions à l'appui de ses normes de diffusion des données (Système général de diffusion des données et Norme spéciale de diffusion des données).

67. Le vaste programme d'assistance technique et de formation du FMI dans le cadre de l'intégration des comptabilités nationales porte essentiellement sur l'exécution de projets pour le compte de divers organismes de financement extérieurs. Des activités d'assistance technique et de formation plus réduites sont soutenues dans le cadre du budget propre du FMI. La formation en matière de comptabilité nationale est dispensée à l'Institut du FMI au siège de l'Organisation et par le truchement de ses centres de formation régionaux, de ses centres d'assistance technique et de cours spéciaux financés dans le cadre de ses fonds d'affectation spéciale thématiques. Le FMI participe aussi à des cours dispensés par d'autres organisations internationales et régionales. Les principaux supports pour l'exécution de projets à financement externe sont les centres régionaux d'assistance technique et les projets thématiques modulaires. Il existe actuellement sept centres régionaux d'assistance technique (deux centres supplémentaires doivent être ouverts prochainement).

68. Le FMI gère aussi des projets d'assistance technique financés par des fonds d'affectation spéciale thématiques, dont deux soutiennent directement les travaux sur les statistiques de la comptabilité nationale. Dans le premier cas, il s'agit d'un projet d'assistance technique triennal pour la mise en œuvre du SCN et du Programme de comparaison internationale (PCI) dans 10 pays d'Asie et du Pacifique. Le projet est financé par le Gouvernement japonais. Son objectif général est de fournir une assistance technique complémentaire au Programme PCI en renforçant les capacités pour l'élaboration durable de comptes nationaux et de statistiques sur les prix. Le projet mettra l'accent sur deux domaines particuliers : les estimations du PIB par agrégats de dépenses et les indices des prix. Le deuxième projet couvre l'initiative quinquennale pour l'amélioration de la diffusion des données en Afrique anglophone, qui est financée par le Ministère du développement

international du Royaume-Uni (DFID) et soutient l'établissement de comptes nationaux trimestriels et annuels dans certains pays africains. Au cours du présent exercice, qui se termine en avril 2011, le FMI prévoit qu'il aura effectué plus de 220 missions d'assistance technique et de formation financées par ces diverses sources de financement dans le domaine des statistiques du secteur réel (comptabilité nationale et statistiques des prix).

69. Dans le cadre de ses travaux pour le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, le FMI organise du 28 février au 2 mars 2011, en coopération avec l'OCDE, une Conférence sur le renforcement des données sur la position et les flux provenant des comptes macroéconomiques, qui mettra l'accent sur l'amélioration des comptes sectoriels. Ces travaux devraient permettre de guider les étapes 5 et 6 de la mise en œuvre du SCN.

Division de statistique de l'ONU

70. La Division de statistique de l'ONU collabore étroitement avec les commissions régionales des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux pour promouvoir la mise en œuvre du SCN 2008. Elle organise à cet effet une série de séminaires, dont trois ont déjà eu lieu : dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en mai, dans la région des Caraïbes en juin et, en coopération avec le FMI, dans la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en novembre. En 2011, la série devrait se poursuivre avec des séminaires pour les pays d'Europe de l'Est, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est, de la région africaine et de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

71. L'objectif de ces séminaires est de faciliter la mise en œuvre du SCN 2008, d'aider les régions qui n'ont pas encore atteint ce stade à élaborer des statistiques économiques comparables et de soutenir les régions qui ont déjà lancé leurs propres programmes régionaux pour veiller à ce que ceux-ci soient conformes au programme de mise en œuvre mondial entériné par la Commission.

72. Le programme de mise en œuvre du SCN 2008, tel qu'il a été soutenu par la Commission en 2010, prévoit d'examiner le processus d'élaboration des statistiques au niveau national et de revoir la couverture, le degré de précision et la qualité de la comptabilité et des statistiques connexes en déterminant les politiques socioéconomique et financière que doivent renseigner les statistiques économiques structurelles et à court terme, y compris les comptes nationaux annuels et trimestriels.

73. En collaboration avec la Banque centrale européenne, la Division de statistique élabore actuellement un manuel intitulé « financial production, flows and stocks in the SNA », dont l'objet est de servir de guide pour la compilation des données sur le secteur financier et ses liens avec les autres secteurs institutionnels. Le manuel devrait être disponible à la fin de 2011.

74. Pour aider les pays à évaluer l'adéquation de leur processus national d'élaboration de statistiques pour ce qui est de soutenir la mise en œuvre du SCN 2008, la Division a mis au point un Cadre diagnostique pour les comptes nationaux et les statistiques économiques connexes, qui utilise la taxonomie de la Classification des activités statistiques mise au point par la Conférence des

statisticiens européens. Ce cadre, qui permet d'établir une infrastructure pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SCN, s'inspire des efforts conjoints du Groupe de travail intersecrétariats pour l'établissement d'une infrastructure pour la gestion des opérations d'assistance technique. Cet outil permet d'aider les pays à faire une autoévaluation des préalables statistiques mentionnés pour les étapes I et II de la stratégie de mise en œuvre du SCN 2008. Sur la base de cette évaluation, les pays peuvent fixer leurs objectifs de mise en œuvre et élaborer leur propre projet d'amélioration de la disponibilité et de la qualité des statistiques économiques de base nécessaires pour l'établissement des comptes nationaux conformément aux recommandations du SCN 2008.

75. Les projets pluriannuels financés au titre des comptes de développement de l'ONU permettent aussi de renforcer les capacités statistiques en matière de comptabilité nationale et de données de base connexes. Les activités d'assistance technique et de formation de la Division de statistique sont alignées sur ces projets pour soutenir et compléter les activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre des comptes de développement.

D. Activités des commissions régionales

76. En collaboration avec les pays et les organisations sous-régionales ainsi que les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats, les commissions régionales ont établi des groupes consultatifs sur la comptabilité nationale et les statistiques économiques, qui ont pour objet de les aider à formuler des programmes régionaux de mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes. Presque tous ces groupes consultatifs ont déjà élaboré pour leur région respective un programme de mise en œuvre qui a été ou est sur le point d'être approuvé par la commission statistique régionale. Ces programmes régionaux correspondent pleinement au programme de mise en œuvre mondial du SCN 2008 et des statistiques connexes, car ils en couvrent tous les éléments.

77. Ces programmes ont une caractéristique commune : le consensus des pays concernés sur la nécessité d'effectuer une évaluation de leurs capacités et besoins actuels en matière de statistiques nécessaires à l'établissement d'une comptabilité nationale, d'établir une feuille de route pour accroître la couverture et la qualité des statistiques économiques de base et des comptes nationaux pour améliorer l'élaboration des politiques et la prise de décisions et de disposer d'un ensemble commun minimum de données statistiques annuelles et de fréquence élevée, assorti de descriptions des métadonnées pour assurer le suivi de la mise en œuvre. Grâce aux différentes étapes prévues, aux comptes minimaux et à l'ensemble commun de données accompagné de descriptions des métadonnées, on prévoit que le suivi des progrès de la mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes sera assuré par les commissions régionales. On trouvera de plus amples renseignements sur ces plans régionaux de mise en œuvre dans le document d'information intitulé « Progress on the regional implementation programmes for the 2008 SNA ».

E. Communication des données de la comptabilité nationale

78. Comme l'y a invitée la Commission, la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des chiffres officiels de la

comptabilité nationale des États Membres et leur conformité conceptuelle avec les recommandations du Système de comptabilité nationale.

79. On trouvera dans la présente section une évaluation conforme aux recommandations du SCN 1993, établie sur la base des réponses fournies au Questionnaire sur la comptabilité nationale de l'ONU pour les cinq dernières années couvertes, soit 2005 à 2009. Les données ont été communiquées soit directement à la Division, soit par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'OCDE ou du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

80. Si l'on tient compte d'au moins une communication au cours des cinq dernières périodes couvertes (2005-2009), on constate que 92 % des États Membres (soit 177), dont tous les pays développés et 90 % des pays en développement, ont communiqué des données comptables nationales à la Division de statistique. Sur le plan régional, la proportion est de 97 % pour les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et quelque peu inférieure (83 %) pour l'Afrique et l'Océanie.

81. On constate à l'analyse de ces données comptables nationales que 72 % des États Membres avaient mis en œuvre le SCN 1993 au moment où ils ont répondu au Questionnaire de 2009. Presque tous les pays développés et économies en transition ont communiqué leurs données selon la méthodologie du SCN 1993. En outre, 63 % des pays en développement ont fait de même. Plus précisément, 55 % des pays africains, 64 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 68 % des pays asiatiques et 75 % des pays d'Océanie ont mis en œuvre le SCN 1993. Dans les PMA et les petits États insulaires en développement, le taux de mise en œuvre a sensiblement progressé puisqu'il s'est établi à 57 et 48 %, respectivement.

82. Si l'on évalue la couverture des données comptables nationales communiquées à la Division de statistique à l'aune des comptes minimaux standard et des étapes prévues, on constate que 58 % des pays ont fourni six tableaux ou davantage pour les comptes minimaux et 41 % en ont fourni sept. Cela signifie que 41 % des pays ont communiqué leur PNB par dépense et branche d'activité à prix courants et à prix constants, leur production, valeur ajoutée et formation brute de capital par branche d'activité, les liens entre production, revenu, épargne et financement net et au moins une partie de leurs comptes économiques intégrés pour l'ensemble de leur économie et le reste du monde. On enregistre la couverture la plus faible dans le cas des PMA et des petits États insulaires en développement, seuls 10 % des premiers et 12 % des seconds ayant fourni sept tableaux pour les comptes minimaux.

83. L'étape 2 a été respectée par la grande majorité des pays développés, économies en transition, pays en développement d'Asie occidentale et pays des Caraïbes et d'Amérique latine. C'est le cas pour seulement 45 % des pays africains et 42 % des pays d'Océanie. L'étape 1 est atteinte lorsque le PIB par dépense à prix courants ou constants et le RNB sont fournis et l'étape 2 lorsqu'au moins la valeur ajoutée par branche d'activité, le PIB par dépense à prix courants ou constants et le RNB sont fournis.

VIII. Questions soumises à la Commission pour examen

84. La Commission est invitée à :

a) Donner son avis sur le processus de publication et de traduction du SCN 2008;

- b) Exprimer son soutien au programme de recherche proposé relatif à la comptabilité nationale et donner des directives à cet égard;**
- c) Exprimer également son soutien au mandat et à la gouvernance proposés en ce qui concerne le Groupe de travail intersecrétariats et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et donner des directives à cet égard;**
- d) Exprimer en outre son soutien à l'intégration dans le programme de mise en œuvre du SCN 2008 d'un ensemble minimum de données et d'indicateurs à haute fréquence cohérent avec les comptes nationaux trimestriels et donner des directives à cet égard;**
- e) Exprimer son soutien aux évaluations de la couverture et de la conformité de la mise en œuvre du SCN 2008 et donner des directives à cet égard;**
- f) Exprimer aussi son soutien au programme de mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes et donner des directives à cet égard;**
- g) Prendre note de la constitution du Groupe d'Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993.**

Annexe

Système d'information pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008

Tableau 1

Couverture de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 : les différentes étapes

<i>Étapes de mise en œuvre</i>	<i>Systèmes de données complémentaires</i>	<i>Données liées au SCN et évolution</i>
Phases antérieures au SCN	Données de base sur la production, le chiffre d'affaires, la consommation, l'investissement, les exportations et importations Indices des prix à la consommation et à la production Compte de la balance des paiements biens et services Statistiques de la situation monétaire	
Étape 1. Indicateurs de base du PIB	Tableaux des ressources et des emplois	
Dépenses finales à prix courants et à prix constants du PIB	Balance des paiements : compte courant, comptes de capital et comptes financiers	
PIB par branche d'activité à prix courants et à prix constants	Statistiques des finances publiques (SFP) : comptes d'opérations	
Étape 2. Revenu national brut et autres indicateurs primaires	Statistiques relatives au capital social national	Comptes nationaux trimestriels
• Pour le reste du monde :	Position extérieure globale	Comptes régionaux
Compte extérieur des recettes primaires et des transferts courants	SFP : opérations et stocks d'actifs et de passifs	Comptes satellites pour l'environnement et autres
Comptes de capital et comptes financiers	Statistiques monétaires et financières	Analyse d'entrées-sorties
Étape 3. Comptes des secteurs institutionnels : premier stade :	Voir étape 2	Voir étape 2
• Pour tous les secteurs institutionnels		
Compte de production		
• Pour les administrations publiques		
Création de revenu		
Répartition du revenu primaire		
Répartition secondaire du revenu		
Utilisation du revenu disponible		
Comptes de capital et comptes financiers		
Étape 4. Comptes des secteurs institutionnels : stade intermédiaire 1 :	Voir étape 2	Voir étape 2
• Pour tous les secteurs institutionnels		
Création de revenu		
Répartition du revenu primaire		
Répartition secondaire du revenu		
Utilisation du revenu disponible		
Comptes de capital		
Étape 5. Comptes des secteurs institutionnels : stade intermédiaire 2 :	Voir étape 2	Voir étape 2
• Pour tous les secteurs institutionnels		
Compte de financement		
Étape 6. Comptes des secteurs institutionnels : stade final :	Voir étape 2	Voir étape 2
• Pour tous les secteurs institutionnels		
Autres variations du compte d'actifs		
Compte de patrimoine		

Tableau 2
Couverture de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 : séries de données

<i>Numéro dans le questionnaire sur la comptabilité nationale</i>		<i>Comptes annuels</i>	<i>Comptes trimestriels</i>
PIB, valeur ajoutée et emploi			
	Mesure nominale et réelle du PIB par branche d'activité ou par élément de dépense	Exigence minimum	Exigence minimum
1.1	Dépenses du PIB à prix courants	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
1.2	Dépenses du PIB à prix constants	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.1	Valeur ajoutée et PIB à prix courants par branche d'activité	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.2	Valeur ajoutée et PIB à prix courants par branche d'activité	Exigence minimum	Exigence minimum facultative
2.3	Composantes de la valeur ajoutée par branche d'activité à prix courants	Exigence minimum	Recommandés
	Emploi par branche d'activité	Exigence minimum	Recommandés
Comptes et tableaux intégrés, y compris les comptes satellites intégrés			
1.3/4.1	Comptes de l'ensemble de l'économie (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Exigence minimum
	Tableau des ressources et des emplois	Recommandés	Souhaitables
5.1	Classification croisée de la production/valeur ajoutée par branche d'activité et par secteur	Recommandés	
	Comptes du tourisme, comptes de l'environnement et autres comptes socioéconomiques	*	
Classement des dépenses par fonction			
3.1	Dépenses de consommation finale (et autres) des administrations publiques par fonction, à prix courants	Recommandés	
	Dépenses de consommation finale des administrations publiques par fonction, à prix constants	*	
3.2	Dépenses de consommation individuelle (et autres) par fonction, à prix courants	Recommandés	
	Dépenses de consommation individuelle par fonction, à prix constants	*	

Numéro dans le questionnaire
sur la comptabilité nationale

Comptes annuels

Comptes trimestriels

Classification par fonction de la consommation
intermédiaire et finale dans tous les secteurs

*

Comptes du secteur institutionnel (jusqu'à la capacité de financement)

4.2	Comptes du reste du monde (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Exigence minimum
4.3	Comptes du secteur des sociétés non financières (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.4	Comptes du secteur des sociétés financières (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.5	Comptes du secteur des administrations publiques (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.6	Comptes du secteur des ménages (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés
4.7	Comptes du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (jusqu'à la capacité de financement)	Exigence minimum	Recommandés

Comptes financiers

4.1-4.7	Comptes financiers pour tous les secteurs	Recommandés	Souhaitables
---------	---	-------------	--------------

Comptes de patrimoine et comptes des autres changements d'actifs

	Comptes de patrimoine, comptes de réévaluation et de changement de volume d'actifs pour tous les secteurs	Recommandés	Souhaitables
--	---	-------------	--------------

Note : Exigence minimum indique, le cas échéant, un champ d'application suffisant du SCN 2008. Recommandés : tableaux dont la compilation est recommandée pour tous les pays. Souhaitables : statistiques utiles qui devraient être élaborées dans la mesure du possible. L'astérisque (*) indique les autres séries de données qu'il faudrait prendre en compte pour évaluer le degré de mise en œuvre du SCN 2008. Les tableaux sans numéro ne sont pas inclus dans le questionnaire annuel de l'ONU. Pour les comptes du secteur institutionnel, les comptes des ménages et les comptes des institutions sans but lucratif au service des ménages peuvent être présentés conjointement.

Tableau 3
Questionnaire sur la conformité conceptuelle avec le SCN 2008

Question : Les données comptables nationales communiquées par votre pays comprennent-elles actuellement des estimations pour les éléments suivants :

Oui Non En partie Sans objet

Éléments ayant une incidence sur le niveau du PIB

Formation brute de capital (FBC)/production

1. La totalité des dépenses militaires des administrations publiques sont-elles comprises dans la FBC?
2. La consommation de capital fixe est-elle comptabilisée pour tous les actifs fixes des administrations publiques (aérodromes, routes, hôpitaux, quais, barrages et ouvrages hydrauliques et autres constructions, à l'exception des structures), y compris les systèmes d'armes?
3. Les dépenses de recherche-développement sont-elles comprises dans la production et dans la FBC?
4. Les dépenses de prospection minière et pétrolière (que celle-ci soit ou non couronnée de succès) sont-elles intégralement enregistrées dans le compte de capital?
5. Les dépenses pour l'acquisition de logiciels, dont on prévoit l'utilisation pendant plus d'un an, sont-elles comptabilisées dans la FBC?
6. Les dépenses de développement de logiciels sur compte propre, dont on prévoit l'utilisation pendant plus d'un an, et destinés à la vente, sont-elles comptabilisées dans la FBC et la production?
7. Les dépenses consacrées à toutes les bases de données dont on prévoit l'utilisation pendant plus d'un an, qu'elles soient achetées sur le marché ou développées en interne, sont-elles comptabilisées dans la FBC et la production?
8. Les dépenses afférentes aux œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales sont-elles comptabilisées dans la FBC et les dépenses afférentes à leur exploitation dans la production?
9. Les dépenses en objets de valeur sont-elles comprises dans la FBC?
10. La croissance naturelle des forêts cultivées est-elle enregistrée dans la production et dans la FBC?
11. La production de services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI) est-elle calculée pour les prêts et dépôts uniquement sur la base des taux d'intérêt sur les dépôts et les prêts et d'un taux d'intérêt de référence?
12. La production de SIFMI est-elle imputée aux utilisateurs?
13. La production de tous les biens produits par les ménages, que ce soit pour la vente ou non, est-elle comptabilisée dans la production?

Question : Les données comptables nationales communiquées par votre pays comprennent-elles actuellement des estimations pour les éléments suivants :

Oui Non En partie Sans objet

14. L'activité des prêteurs indépendants est-elle comptabilisée dans la production?
15. La valeur de la production de biens et de services des ménages et des entreprises pour leur propre usage, lorsqu'elle est estimée sur la base des coûts, comprend-elle le rendement du capital?
16. La production de services d'assurance dommages en cas de pertes catastrophiques est-elle estimée sur la base des indemnisations et primes ajustées?
17. La production de la Banque centrale est-elle estimée séparément pour les services d'intermédiation financière, les services de politique monétaire et les services de supervision des établissements financiers?
18. Une unité menant uniquement des activités auxiliaires et géographiquement implantée en un endroit différent des établissements qu'elle dessert est-elle traitée comme une entreprise distincte?
19. Le produit de l'activité des caisses de retraite non autonomes et des régimes de retraite par répartition est-il traité séparément?

Estimations en volume

20. Les estimations en volume sont-elles établies au moyen d'indices-chaînes, avec des pondérations variant chaque année?

Cotisations sociales/assurances sociales

21. Les cotisations sociales directes (maladie, chômage, retraite et autres) à la charge des entreprises sont-elles imputées à titre de rémunération des salariés et comptabilisées comme des cotisations à des plans d'assurance sociale?
22. Dans le cas de l'assurance dommages, les estimations comprennent-elles les suppléments de primes ou sont-elles établies seulement sur la base des primes moins les sinistres?
23. Dans le cas de l'assurance-vie, les estimations comprennent-elles les suppléments de primes ou sont-elles établies seulement sur la base des primes moins les sinistres?

Éléments ayant une incidence sur le revenu national brut (RNB)

24. Y a-t-il des estimations des bénéfices réinvestis dans le compte du reste du monde?
25. Les envois de fonds des travailleurs expatriés sont-ils exclus du RNB?

Question : Les données comptables nationales communiquées par votre pays comprennent-elles actuellement des estimations pour les éléments suivants :

Oui Non En partie Sans objet

Éléments sans incidence sur le PIB/RNB

Évaluation de la production

- 26.a La production et la valeur ajoutée sont-elles mesurées aux prix de base?^a
- 26.b La production et la valeur ajoutée sont-elles mesurées aux coûts de production?^a
- 26.c La valeur ajoutée est-elle mesurée en fonction du coût des facteurs?^a (ne fait pas partie du SCN 2008)
27. Les biens à transformer sont-ils comptabilisés en prix nets?

Consommation finale

28. Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont-elles ventilées en consommation individuelle et consommation collective?

Application du SCN 2008

29. Dans l'éventualité où le SCN 2008 n'aurait pas été appliqué à la comptabilité nationale officiellement publiée par votre pays, quand celui-ci envisage-t-il de fournir des statistiques établies sur la base de ce système? (préciser l'année)
-

^a Ces questions sont posées pour information seulement étant donné que le SCN 2008 permet des variantes.